



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-112 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Absent :** R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

---

**OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie sportive – Subvention exceptionnelle à l'association Amicale Laïque Voiron Athlétisme**

---

Rapporteur : André Gal

**EXPOSE :** L'association Amicale Laïque Voiron Athlétisme organise le dimanche 17 décembre 2017, la 5ème édition de « La Voironnaise », course pédestre en boucles qui se déroulera sur un parcours en centre ville en fin d'après-midi.

En quatre ans, cette épreuve est devenue un rendez-vous incontournable de la région en termes de course à pied avec plus de 1000 coureurs lors des deux dernières éditions.

Inscrite au calendrier des courses hors stade, la Voironnaise a construit au fil des quatre 1ères éditions sa notoriété et sa réputation de par son caractère convivial et festif en période de fin d'année.

Pour l'édition 2017, le budget prévisionnel établi s'élève à 17 600 €.

Afin d'organiser cette manifestation dans les meilleures conditions, l'association sollicite une subvention exceptionnelle.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission vies culturelle, sportive, associative et animation, en date du 13 novembre 2017,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De voter une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500 €** en faveur de l'association Amicale Laïque de Voiron Athlétisme pour l'organisation de la 5ème édition de la course pédestre « La Voironnaise » le 17 décembre 2017.
- D'inscrire cette dépense à l'article 92.40.11 / 6574.

**DECISION** : La proposition est **ADOPTÉE** par **31 voix POUR - 1 ABSTENTION (A. COLLIN)**.  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

